

# CONDITIONS GENERALES

Sarl LE SOLEIL LEVANT

## Remises valables sur tous les formats.

*2 à 3 insertions.....	-5%
*4 à 6 insertions.....	-10%
*7 à 10 insertions.....	-15%
*11 insertions et plus.....	-25%

**\*Responsabilité:** La SARL Soleil-Levant ne saurait être tenue pour responsable du libellé des annonces publicitaires envoyées par les annonceurs; les photos et les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur qui doit lui-même en vérifier les droits. L'éditeur se réserve le droit à tout moment de différer, de refuser ou de suspendre toute annonce sans avoir à en justifier les motifs. Soleil-Levant décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, les erreurs typographiques ou d'impression qui pourraient subsister malgré tous les soins apportés à la réalisation.

**\*Reproduction :** interdite même partielle des articles, des photos et des dessins, sauf accord préalable de l'éditeur.

**\*Bon de commande** et documents à remettre au plus tard le 15 de chaque mois.

**\*Bon à tirer:** il est envoyé à votre demande lors de la confection du journal.

**En cas de non retour immédiat** de ce

document, nous considérons avoir l'accord du donneur d'ordre pour la parution.

**\*Report d'insertion:** possible au plus tard le 10 du mois précédent la parution. La demande doit être faite par lettre recommandée ou par courriel.

**\*Parution:** 11 numéros par an. 1 numéro en été (juillet et août).

### **\*Règlement:**

- à la commande : envoyer 100% du premier règlement (débités début mois de parution). Les autres règlements seront dus à réception de facture.

- Tout somme impayée dans les temps sera majorée dans les conditions légales.

### **\*Tout retard de parution**

indépendant de notre volonté (grèves de toute nature, catastrophe naturelle, incendie des locaux de la S.A.R.L....) ne donne droit à aucun dédommagement. Tout ordre passé sera dû.

**\*Litiges:** toute contestation éventuelle sera mise à la seule juridiction du tribunal du département dans lequel se situe le siège social de la SARL.

**\*Les annonceurs participent à la qualité du journal:** nous pouvons vous

demander pour toutes les annonces votre forme juridique (association, Sarl, Scoop...)

Pour les thérapeutes, il peut être demandé lors de la première parution de joindre votre parcours d'enseignement, CV ,nombre d'heures de formation et nombre d'années d'expérience.

**\*Tirage:** Pour des raisons qui lui sont propres, la direction peut, à tout moment réduire le tirage annoncé. Elle garantit toutefois un minimum de 45000 exemplaires chaque mois.